LES ÉTAPES DE MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

1

JE PRÉPARE MON DOSSIER

Je complète le formulaire de demande de logement social et rassemble les pièces justificatives.

2

J'ENREGISTRE MA DEMANDE

Je me rends auprès d'un guichet enregistreur ou j'enregistre seul ma demande en ligne sur le Portail Grand Public : www.demande-logement-social.gouv.fr.

3

MA DEMANDE EST VALIDÉE

Dès validation de ma demande, je reçois l'attestation d'enregistrement comportant le **Numéro Unique Départemental (NUD)** et la date de dépôt.

Délai de traitement :

Guichet enregistreur : immédiat

En Ligne : 5 jours ouvrés

4

L'ATTENTE ACTIVE

Ma demande enregistrée, elle est visible par tous les bailleurs du territoire. J'actualise ma demande tous les 3 mois. J'augmente ainsi mes chances d'obtenir un logement correspondant à ma situation.

5

JE RENOUVELLE MA DEMANDE

Pour qu'elle reste valable, je **renouvelle** et **actualise** ma demande **chaque année** auprès d'un guichet enregistreur ou en ligne.

6

UN LOGEMENT M'EST ATTRIBUÉ

Lorsqu'un logement correspondant à ma situation se libère, le bailleur peut présenter mon dossier en commission d'attribution.

Il me contactera si j'obtiens le logement.

7

LA RADIATION

C'est la **suppression de ma demande.** Je peux la supprimer moi-même ou être radié parce que je ne l'ai pas renouvelé ou parce qu'un logement social m'a été attribué.

AI-JE DROIT À UN LOGEMENT SOCIAL ?

Oui, si :

- je suis majeur ;
- je suis français ou étranger en situation régulière
- je respecte les conditions de ressources